



# Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: programme ou plan de formation innovant dans un domaine donné

Type de pratique: excellente pratique efficace

Pays: Allemagne

Avril 2014

<b>Intitulé de la pratique</b>	Planification d'un programme de formation annuel complet et axé sur les besoins
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>En <b>Allemagne</b>, en vertu de la section 2 de l'accord administratif entre la Fédération et les 16 Länder du 1<sup>er</sup> mars 1993 relatif à l'École de la magistrature allemande (<i>Deutsche Richterakademie</i>), les juges et les procureurs doivent recevoir une formation complémentaire dans leurs domaines d'expertise respectifs, mais également acquérir des «connaissances et une expérience concernant les évolutions politiques, sociales, économiques et autres progrès scientifiques». Cet accord définit des pourcentages fixes concernant les différents domaines de formation.</p> <p>Sur cette base, seuls 45 à 50 % des cours peuvent être consacrés à des conférences portant sur des aspects strictement juridiques, environ 25 à 30 % des activités annuelles doivent adopter une approche pluridisciplinaire (par exemple, droit et médecine, droit et internet, droit et éthique, droit et religion, etc.), tandis que le reste des cours doit être axé sur l'amélioration d'autres compétences non techniques.</p> <p>Cette pratique est justifiée non seulement par le fait que les planificateurs du programme doivent prendre en considération le plus grand nombre possible des besoins de formation qui ont été recensés, mais aussi par la nécessité de mettre en place un système permettant d'intégrer ces besoins dans des catégories de formation protégées.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	École de la magistrature allemande ( <i>Deutsche Richterakademie</i> ) Centre de formation de Trèves (Institut du Land de Rhénanie-Palatinat) Berliner Allee 7 54295 Trèves, Allemagne

	<p>Téléphone: + 49 65 1 93 61 119 Fax: + 49 65 1 30 02 10 Courriel: <a href="mailto:trier@deutsche-richterakademie.de">trier@deutsche-richterakademie.de</a> Site internet: <a href="http://www.deutsche-richterakademie.de">http://www.deutsche-richterakademie.de</a></p> <p>Centre de formation de Wustrau (Institut du Land de Brandebourg) Am Schloss 1 16818 Wustrau, Allemagne Téléphone: + 49 33 92 5 8 97 333 Fax: + 49 33 92 5 8 97 202 Courriel: <a href="mailto:wustrau@deutsche-richterakademie.de">wustrau@deutsche-richterakademie.de</a> Site internet: <a href="http://www.deutsche-richterakademie.de">http://www.deutsche-richterakademie.de</a></p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Il est désormais largement reconnu dans toute l'Europe que la formation des juges et des procureurs ne devrait pas reposer uniquement sur les <i>compétences techniques</i> (thèmes juridiques et purement judiciaires) mais qu'elle devrait également porter sur des <i>compétences plus générales</i> (approches pluridisciplinaires, autres domaines de connaissances, éthique, rhétorique, communication, formation aux médias, entraînement de la mémoire, formation vocale, médiation, psychologie du témoignage, etc.). <b>L'EXCELLENTE PRATIQUE</b> décrite ci-dessus est un bon exemple de la manière dont une approche de ce type devrait être suivie.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)